

**Avenant du 26 juin 2012
portant modification de la période transitoire prévue à l'article 48 de la CCN**

Considérant la volonté des parties de n'occasionner aucune perte au titre de la retraite complémentaire aux agents de Pôle emploi issus du régime de l'assurance chômage, de l'AFPA ainsi qu'aux agents de droit privé recrutés par Pôle emploi entre sa création et le 31 octobre 2009, du fait d'un changement de régime de retraite complémentaire et de leur permettre de continuer à bénéficier dans les conditions conventionnelles de majoration des taux des cotisations actuellement en vigueur.

Considérant les termes du courrier en date du 14 mars 2012 du ministre du travail, de l'emploi et de la santé annexé au présent accord, par lequel il donne son accord pour que soit présenté une disposition législative permettant le maintien des agents du premier considérant dans un groupe fermé affilié aux régimes AGIRC-ARRCO, .

Considérant les termes du courrier en date du 27 mars 2012 des présidents des caisses de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO annexé au présent accord, concernant le maintien à titre transitoire, au sein de leurs caisses des agents visés au premier paragraphe jusqu'à la promulgation d'une disposition législative permettant la création un groupe fermé et au plus tard au 31 décembre 2012;

Les parties signataires de la présente conviennent que :

ARTICLE 1

Le terme de la période transitoire mentionnée au 1^{er} alinéa du §3 de l'article 48 de la convention collective nationale est repoussé à la date de promulgation de la disposition législative évoquée au deuxième considérant et au plus tard le 31 décembre 2012.

13
F2
SLO
F17
EH

ARTICLE 2

Au terme du délai d'opposition de quinze jours suivant sa notification, le présent avenant est déposé, conformément aux dispositions légales, à la Direction générale du travail selon les modalités en vigueur.

Fait à Paris,
Le 28 Juin 2012

Le Directeur Général de
Pôle emploi
Jean Bassères

Pour la CFDT *Pete*

~~*[Signature]*~~
Laude Hellegarac'h

Pour la CFE-CGC

François - Paul MARTIN

Pour la CFTC

~~*[Signature]*~~

Pour la CGT-FO
F. KERNEOLCANT

[Signature]

Pour l'UNSA

S.C. LE GEF
~~*[Signature]*~~